



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 54946

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la nécessité de renforcer les relations entre l'école, l'université et l'entreprise pour permettre une insertion rapide et adaptée des jeunes. En effet, selon certains syndicats, plus de 300 000 postes par an demeurent non pourvus en raison de l'inadéquation des formations avec les besoins du marché du travail. En mettant l'entreprise au coeur du cursus de formation, les jeunes seront incités à s'intéresser au monde économique et leur orientation professionnelle n'en sera que meilleure. Ainsi, en stimulant ce lien, la tendance pourrait s'inverser. Il serait possible d'envisager d'effectuer la dernière année du cursus universitaire en alternance. Il lui demande donc de bien vouloir lui part de l'état de sa réflexion en la matière.

### Texte de la réponse

Si l'alternance est une modalité de formation développée à l'origine essentiellement dans les filières courtes, elle a fait ses preuves sur de nouveaux segments de l'appareil de formation : S. T. S. (section de technicien supérieur), D. U. T. (diplôme universitaire de technologie), licence pro, masters, écoles d'ingénieurs et de management, et même doctorat. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur participe d'ailleurs à la valorisation de son image auprès des jeunes et des employeurs. Il correspond également à un enjeu de compétitivité et à des besoins de qualifications de haut niveau identifiés par certaines branches professionnelles. Le Président de la République et le Gouvernement se sont engagés en faveur du développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur. L'objectif est de parvenir d'ici 2020 à 150 000 étudiants en apprentissage dans le supérieur. Ce type de formation connaît déjà un réel développement dans notre pays, par exemple à l'université Paris Est Marne-la-Vallée qui accueille 23 % d'étudiants en apprentissage. Des initiatives portées par des établissements et soutenues par le ministère attestent par ailleurs du succès rencontré par ces formations alternées : master 2 contrôle de gestion et audit opérationnel à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Saint-Etienne, master 2 finances spécialité management des opérations de marché à l'université Lumière Lyon 2 ou encore master instrumentation à l'université d'Aix-Marseille. Les universités de Poitiers et de La Rochelle ont décidé d'ouvrir leur master droit des assurances à l'apprentissage en 2008-2009. Hors formation continue, les deux dernières promotions sont ainsi intégralement constituées d'étudiants en alternance. La formation est dispensée au pôle universitaire de Niort, siège des grandes entreprises mutuelles d'assurance françaises contribuant ainsi à consolider l'ancrage territorial et professionnel de la formation. Preuve de sa réussite, le taux d'insertion à 6 mois des apprentis diplômés est de 90 % à 100 % suivant les années, expliquant son attractivité auprès des étudiants qui sont de plus en plus nombreux à s'y porter candidat. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche crée les conditions favorisant le développement de ces cursus en apprentissage. Elle offre notamment de nouveaux outils aux contrats de site permettant de faire davantage dialoguer les universités et les acteurs socio-économiques. Grâce à cette proximité, l'offre de formation universitaire peut évoluer et s'adapter afin de mieux répondre aux spécificités et aux besoins économiques des territoires. Le ministère a par ailleurs présenté, en octobre 2013, un plan d'action en faveur du développement de la culture entrepreneuriale et de formation à l'innovation. Ce plan a pour objet de promouvoir l'entrepreneuriat

auprès des jeunes, des pouvoirs publics, des acteurs associatifs, et du monde socio-économique. L'objectif est la création ou la reprise de 20 000 entreprises en quatre ans par des jeunes issus de l'enseignement supérieur. Plusieurs instruments soutiennent cet objectif : création de 29 pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) labellisés en mars 2014, création d'un statut « étudiant- entrepreneur », soutien financier aux meilleurs projets des étudiants et jeunes diplômés par la création d'un prix « Tremplin Entrepreneuriat Etudiant » au sein du concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes. L'installation du comité SUP'EMPLOI en décembre 2013, qui a pour mission de proposer des orientations et des actions en faveur d'une plus grande synergie entre l'enseignement supérieur et le monde du travail, participe également de cette volonté de rapprocher le monde universitaire et le monde de l'entreprise. Placée auprès de la secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et à la recherche, cette instance rassemble des personnalités issues du monde universitaire et du monde de l'entreprise, dont la mission est de proposer des mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54946

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et dialogue social

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mai 2014](#), page 3674

**Réponse publiée au JO le :** [10 mars 2015](#), page 1762